



Construction de Défense Canada
Defence Construction Canada

Cadre de gestion environnementale

Mars 2018

TABLE DES MATIÈRES

1.0	OBJET	1
2.0	PRINCIPES	1
3.0	ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	1
4.0	RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	2
5.0	GESTION ENVIRONNEMENTALE.....	3
5.1	OBJECTIFS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE	3
5.2	CIBLES ENVIRONNEMENTALES.....	3
5.3	PROCESSUS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE.....	4
5.4	PLANS D'ACTION DE GESTION ENVIRONNEMENTALE.....	5
6.0	SENSIBILISATION ET FORMATION	5
	ANNEXE A : L'ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DE CDC.....	6
	ANNEXE B : MANDAT DU COMITÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ.....	7

1.0 OBJET

Le cadre de gestion environnementale (CGE) décrit les principes, politiques et processus clés de gestion environnementale de Construction de Défense Canada (CDC). Il donne à tous les employés de CDC une orientation stratégique concernant la gestion des aspects environnementaux des activités quotidiennes de CDC.

2.0 PRINCIPES

La gérance environnementale est nécessaire pour aider à réduire les impacts environnementaux, faire le suivi de la performance environnementale et faire progresser la durabilité de l'environnement à long terme.

La gérance environnementale exige un engagement partagé envers les principes de développement durable, de prévention de la pollution, de protection et d'amélioration de l'environnement, et de diligence raisonnable. CDC doit rendre compte de la saine gérance de l'environnement en effectuant une évaluation continue pour démontrer l'amélioration de sa performance à ce chapitre.

3.0 ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Voici l'énoncé de la politique environnementale de CDC :

Il incombe aux employés de Construction de Défense Canada de collaborer avec la direction pour veiller à ce que les principes de développement durable, de prévention de la pollution, de protection et d'amélioration de l'environnement et de diligence raisonnable appropriée soient intégrés dans les pratiques opérationnelles de la Société. Construction de Défense Canada respectera la loi, la réglementation et les politiques pertinentes en matière d'environnement, et tirera parti des pratiques exemplaires. Il incombe à la direction d'établir un cadre de gestion environnementale qui fournit l'orientation et l'autorité nécessaires aux employés pour leur permettre d'obtenir la formation pertinente et les autres ressources dont ils ont besoin pour continuer d'exercer leurs activités de façon durable sur le plan de l'environnement.

Une copie de la version officielle signée de l'énoncé de la politique de CDC se trouve à l'Annexe A.

4.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles et les responsabilités des employés de CDC sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1—Rôles et responsabilités

RÔLES	RESPONSABILITÉS
Président et premier dirigeant	Le président et premier dirigeant de CDC fournit une orientation stratégique concernant la politique de gestion environnementale dans le Plan d'entreprise.
Vice-présidents	Les vice-présidents fournissent une orientation concernant la gestion environnementale des activités opérationnelles au sein du plan d'activités des Opérations.
Directeurs régionaux, directeurs et chefs nationaux de secteur de services	Tous les directeurs et chefs nationaux de secteur de services doivent intégrer les objectifs, s'il y a lieu, dans leurs plans d'activités.
Conseiller en gestion environnementale de la Société	Le conseiller en gestion environnementale de la Société préside le Comité de gestion environnementale de la Société. Il s'assure que le CGE est élaboré, mis en œuvre et mis à jour, au besoin. Par ailleurs, le conseiller en gestion environnementale de la Société veille à ce que les objectifs et les cibles nécessaires pour maintenir ou améliorer la performance environnementale de la Société soient établis et surveillés. Se reporter à l'Annexe B pour connaître le mandat complet du Comité.
Comité environnemental de la Société	Le Comité de gestion environnementale de la Société aide le conseiller en environnement de la Société à gérer le processus de gestion environnementale de la Société. Au besoin, le Comité élabore et met à jour le CGE, et détermine les objectifs et les cibles pour maintenir ou améliorer la performance environnementale de la Société. Se reporter à l'Annexe B pour connaître le mandat complet du Comité.
Gestionnaires	Les gestionnaires sont responsables de l'atteinte des objectifs et des cibles dans leurs secteurs de responsabilité, ainsi que de l'établissement de rapports connexes.
Tous les employés	Tous les employés de CDC devraient respecter les principes et les politiques environnementaux de CDC dans l'exercice de leurs activités régulières. Ils sont tenus de signaler les incidents environnementaux qui dépassent les critères de signalement, quelle que soit la cause de ces incidents, en utilisant le lien relatif aux incidents environnementaux sur le site intranet de CDC.

5.0 GESTION ENVIRONNEMENTALE

5.1 OBJECTIFS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

On mesure la performance environnementale en évaluant les réalisations de gestion environnementale par rapport à la politique environnementale et, plus précisément, aux objectifs et aux cibles de gestion environnementale qui y sont associés. Le Comité gestion environnementale de la Société définit ses objectifs et cibles de gestion environnementale et les fait approuver par le président.

Les objectifs de gestion environnementale sont des objectifs propres à l'environnement. Ils doivent être conformes à la politique environnementale. Ils ne sont pas statiques, mais évoluent au fil du temps à mesure que l'organisme atteint ses objectifs et améliore sa performance environnementale globale.

Voici les objectifs de gestion environnementale de CDC :

- promouvoir l'utilisation de produits recyclés et écologiques;
- promouvoir le recours à l'approvisionnement écologique lors de la passation de marchés de la Société;
- accroître la sensibilisation à l'égard du signalement des incidents environnementaux;
- réduire la consommation de papier et augmenter son recyclage;
- accroître la sensibilisation à l'égard des pratiques d'efficacité énergétique.

5.2 CIBLES ENVIRONNEMENTALES

Le Comité de gestion environnementale de la Société a fixé des cibles pour l'atteinte des objectifs de gestion environnementale, comme il est indiqué au Tableau 2.

Tableau 2—Cibles à l'appui des objectifs de gestion environnementale

OBJECTIFS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE	CIBLES
Promouvoir l'utilisation de produits recyclés et écologiques	Mettre en œuvre un programme d'achat écologique conformément à la politique d'achat écologique de CDC afin d'accroître de 5 % l'achat de produits contenant des matières recyclées d'ici deux exercices financiers.
Promouvoir le recours à l'approvisionnement écologique lors de la passation de marchés de la Société	Grâce à la mise en œuvre de l'approvisionnement en ligne pour les marchés opérationnels, promouvoir et mettre en œuvre le recours à l'approvisionnement écologique dans le cadre des marchés de la Société.
Accroître la sensibilisation à l'égard du signalement des incidents environnementaux	Élaborer un exposé de sensibilisation à l'environnement à l'intention de tous les employés dans l'espace d'un exercice financier. Il faudra faire une mise à jour tous les trois ans à l'intention de tous les employés. Malgré le fait que les incidents environnementaux sont principalement attribuables

	aux activités, il demeure de la responsabilité de la Société que ces incidents soient signalés.
Réduire la consommation de papier et augmenter son recyclage	Réaliser un audit au sein d'unités fonctionnelles représentatives afin de déterminer la base de référence de la consommation de papier de CDC et de réduire la consommation de papier de 10 % d'ici deux exercices financiers.
Accroître la sensibilisation à l'égard des pratiques d'efficacité énergétique	Élaborer un exposé de sensibilisation à l'environnement à l'intention de tous les employés dans l'espace d'un exercice financier. Il faudra faire une mise à jour tous les trois ans à l'intention de tous les employés.

CDC possède la marge de manœuvre nécessaire pour déterminer les objectifs environnementaux appropriés, en fonction de ses besoins. Elle peut fixer des objectifs et des cibles pour l'ensemble de l'entreprise, ou pour des activités ou une unité fonctionnelle particulières.

5.3 PROCESSUS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

CDC s'est engagée à s'améliorer continuellement. Son processus de gestion environnementale est fondé sur le modèle « Planifier, faire, vérifier, agir ». Le Tableau 3 présente les différentes étapes de ce modèle.

Tableau 3—Modèle d'amélioration continue

Planifier	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les objectifs de gestion environnementale. • Fixer les cibles nécessaires pour livrer les résultats selon les objectifs. • Préparer un plan d'action environnemental.
Faire	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'appui de la direction. • Mettre en application le plan d'action environnemental. • Mobiliser les ressources, les employés et la direction, au besoin.
Vérifier	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller et évaluer les résultats en fonction des cibles et des objectifs de performance environnementale. • Faire rapport des résultats.
Agir	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre les mesures nécessaires pour améliorer continuellement la performance environnementale de la Société. • Souligner les réalisations. • Recommencer le cycle « Planifier, faire, vérifier, agir ».

5.4 PLANS D'ACTION DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Les plans d'action de gestion environnementale servent à définir la stratégie et les ressources nécessaires en vue d'atteindre les objectifs et les cibles. Ils ne doivent être ni compliqués ni longs, mais plutôt clairs et concis, en tenant compte de la complexité des objectifs. Ils doivent répondre aux questions suivantes :

1. Quel est l'objectif?
2. Que ferons-nous et comment le ferons-nous? *Dresser la liste des tâches.*
3. Qui s'en occupera? *Attribuer la responsabilité de l'atteinte des objectifs.*
4. Quand le ferons-nous? *Fixer les échéances.*
5. À combien s'élèveront les coûts? *Estimer le temps de travail du personnel et les coûts.*

Une fois approuvés, les plans d'action sont mis en œuvre pour atteindre les objectifs et les cibles. CDC surveille et évalue l'avancement des travaux pour s'assurer que les plans d'action sont appropriés et les modifie, au besoin.

6.0 SENSIBILISATION ET FORMATION

La réussite du CGE dépend de la sensibilisation et de la mobilisation des employés de la Société. Tous les employés participeront à un programme de formation initial sur la sensibilisation à l'environnement. Ils suivront un programme de mise à jour tous les trois ans.

ANNEXE A : L'ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DE CDC

Construction de Défense Canada (CDC) s'engage à protéger l'environnement et à assurer la durabilité dans le cadre de ses projets environnementaux et d'infrastructure en vue de défendre le Canada d'une manière responsable sur le plan de l'environnement.

Cet engagement de contribuer à la création d'un monde plus propre et plus durable s'articule autour de trois volets :

- Dans l'ensemble, CDC contribue à la durabilité à long terme de l'environnement du Canada en appuyant les efforts de ses clients-partenaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets solides et dangereux, et la consommation d'énergie dans ses infrastructures.
- La haute direction de CDC s'efforce d'améliorer la performance environnementale de l'entreprise au quotidien dans les domaines des matières et des déchets, du transport et de l'efficacité énergétique. À cette fin, CDC prend ses décisions d'achat, pour elle-même et pour ses clients-partenaires, en tenant compte de facteurs environnementaux.
- Les employés de CDC ont pris l'engagement commun d'intégrer des principes de développement durable, de prévention de la pollution, de protection et d'amélioration de l'environnement, et de diligence raisonnable aux pratiques opérationnelles de la Société.

Les politiques et procédures opérationnelles de CDC, dont le cadre de la gestion environnementale, visent à réduire les impacts environnementaux, à suivre la performance environnementale, à promouvoir l'adoption de pratiques durables et à établir les exigences que les employés doivent respecter relativement au signalement d'incidents environnementaux.

CDC donne à tous ses employés de l'information et de la formation sur les politiques, les procédures et les pratiques environnementales pour qu'ils puissent travailler dans le respect de l'environnement et de leur communauté. Respectant les politiques, les règlements et les lois sur l'environnement en vigueur, CDC applique également des pratiques exemplaires de l'industrie en matière de saine gestion de l'environnement et est consciente de l'impact environnemental de ses activités et de l'activité humaine.



James S. Paul
Président et premier dirigeant

ANNEXE B : MANDAT DU COMITÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ

Objet

CDC a engagé des ressources pour former un comité de gestion environnementale pour nous aider à réaliser nos activités d'une façon respectueuse de l'environnement.

Ce comité a été mis sur pied pour assumer un rôle consultatif, en formulant des recommandations liées à l'environnement à l'intention du président aux fins d'examen et/ou d'approbation.

Membres

Le vice-président, parrain de la gestion environnementale à l'échelle de la Société nomme le conseiller en gestion environnementale de la Société et affecte d'autres employés de CDC au Comité.

Budget

Le président du comité établit le budget nécessaire pour appuyer les activités du Comité et le présente au vice-président, parrain de la gestion environnementale à l'échelle de la Société. Ce budget est intégré au plan d'activités des Opérations. Les fonds sont conservés dans le budget réservé à la coordination des opérations.

Responsabilités

Le Comité de gestion environnementale de la Société aide le conseiller en environnement de la Société à gérer le processus de gestion environnementale de la Société.

Voici un résumé des responsabilités des membres du Comité :

- élaborer et tenir à jour le CGE;
- revoir le CGE, au besoin, et formuler des recommandations concernant des modifications à apporter;
- examiner et surveiller la conformité de CDC aux lois et règlements relatifs à l'environnement, aux normes de la Société et aux pratiques exemplaires, et en faire état;
- rendre compte de l'état d'avancement des plans d'action, et de la réussite de CDC à atteindre les cibles et les objectifs de gestion environnementale;
- examiner et surveiller l'état des incidents environnementaux, et en rendre compte.

Réunions

Les membres du Comité se réunissent au besoin, en général à l'occasion des réunions mensuelles nationales du secteur des Services environnementaux, par téléconférence ou en personne.

Mesures à prendre

Les mesures à prendre seront consignées et diffusées. Le président du Comité indique les mesures à prendre au président de la Société, au besoin. Il lui fait un compte rendu et consigne les résultats dans un compte rendu des discussions écrit. Les mesures à prendre et les comptes rendus des discussions sont conservés conformément à la Politique de gestion des documents de CDC.